

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 10 septembre 2023

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

1. ORGANISATION

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy®, est un relais en duo, deux coureurs, quand l'un pédale, l'autre court. La course se déroule le 10 septembre 2023.

L'Ancilevienne est organisé par l'AVOC et son comité d'organisation bénévole.

L'AVOC n'étant pas affiliée à la FFTRI, les concurrents sont soumis au règlement spécifique de la course (détaillé ci-dessous) et non pas à la réglementation générale de la FFTRI.

L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes mentions à tout moment, les participants s'engagent à les consulter régulièrement,

2. PRESENTATION DE LA COURSE

L'Ancilevienne est une course d'environ 46 km autour du lac d'Annecy qui se déroule en binôme. Le Comité d'Organisation peut être amené à modifier le parcours à tout moment. La distance est donnée ici à titre indicatif.

La course mélange deux disciplines sportives : la course à pied et le cyclisme.

Le nombre maximum d'équipes inscrite est de 1000, soit 2000 coureurs. Hors partenaires ou invitations.

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

L'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires à tout moment et sans préavis.

L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun en prenant en compte les barrières horaires, disponibles ci-après ou sur le site internet.

- **08h00** : Contrôle des casques obligatoires et ouverture du SAS cyclistes **sur la ligne de départ, devant la Mairie d'Annecy-le-Vieux**
- **08h30** : Départ des cyclistes, neutralisés par le dispositif ouvreuse jusqu'au 6ème kilomètre, interdiction de dépasser la tête de course. Ce départ est non chronométré, **le cycliste** se rendra dans son bloc de départ au 6ème km, zone relais-vélo à Veyrier du Lac, pour **attendre le coureur**.
Sur place, le positionnement des vélos se fait par ordre croissant des dossards. Hors blocs élites et partenaires.
Le non-respect du positionnement entraîne une pénalité de 5 minutes. Des toilettes et des poubelles sont à disposition des coureurs, la discipline et le respect de tous est nécessaire pour la bonne entente avec les riverains et la pérennité de l'organisation.
- **09h00** : Départ officiel et chronométré des coureurs à pied. Aucun relais n'est donc possible avant le 6ème kilomètre (point de rassemblement des cyclistes et des coureurs). Au-delà, les relais sont libres. Le relais consiste à inverser les rôles en se transmettant le témoin : le cycliste transmet le vélo au coureur et récupère le témoin auprès de ce dernier.
Le coureur à pied doit TOUJOURS être en possession du témoin de relais.
- **13h30** : Proclamation des résultats

Pour des questions de sécurité sur le parcours, le temps limite d'arrivée est fixé à 14h00 (5h00 après le départ officiel).

Des barrières horaires intermédiaires sont prévus au kilomètre 21 à 11h15 et au kilomètre 32 à 12h25. Les dossards des coureurs arrivant au-delà de ces temps limites seront retirés.

Les coureurs pourront soit terminer le parcours sous leur propre responsabilité, soit prendre place dans les véhicules des organisateurs qui les ramèneront sur la ligne d'arrivée.

Chaque binôme **assure son propre ravitaillement** et doit se munir de **deux ou trois gourdes et de gobelets**.

Des ravitaillements **exclusivement de l'eau** sont toutefois prévus à partir du 14ème kilomètre Angon, puis à Lathuille, Doussard, et Sevrier. Idéalement c'est l'équipier à vélo s'arrête pour remplir les gourdes. **Chaque équipe devra prévoir son ravitaillement solide en le transportant par ses propres moyens (panier devant le vélo, sac ...).**

3. REGLES GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve ou découlant du non-respect du règlement.

Le non-respect de l'un des points du règlement, des règles sportives essentielles, ou des consignes de sécurité entraîneront la disqualification de l'équipe (présence de commissaires de course tout au long du parcours).

• ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Tous les participants s'engagent à respecter les points suivants, sous peine de disqualification – non exhaustif :

- Le coureur à pied doit **TOUJOURS** être en possession du **témoin**
- Emprunter uniquement le parcours balisé, les deux équipiers sont tenus de suivre exactement le même parcours
- Respecter le balisage, les bénévoles et les autres concurrents. Les cyclistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied des autres équipes
- Suivre les consignes de l'organisation, des signaleurs et des bénévoles

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 10 septembre 2023

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

- Conserver le matériel obligatoire sur toute la durée de la course
- Respecter scrupuleusement le code de la route, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident
- Le port du casque est obligatoire – cf art 6
- Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble
- Respecter impérativement l'environnement – cf notamment art 11
- **Protocole sanitaire** le cas échéant : tous les participants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et les recommandations sanitaires en vigueur à la date de la course. Les participants s'engagent à consulter le règlement, le site de la course avant le retrait des dossards et le départ de la course.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition **sous leur propre et exclusive responsabilité**. Les coureurs déclarent être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours et d'évacuation en France. Tout engagement est personnel.

L'équipe doit être constitué de 2 personnes : hommes, femmes ou mixte.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur le site de la course : <http://www.ancilevienne.fr>

Aucune inscription ne sera réalisée le jour de la course.

Clôture définitive des inscriptions ou toute modification le 03/09/2023 23h59.

En deçà de 3 semaines avant la course, nous ne serons pas en mesure d'imprimer le prénom sur le dossard.

Tarif par équipe : 70 €	<p>L'Ancilevienne est ouverte à tous coureurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• impérativement né en 2003 ou avant• licenciés ou non. <p>La validation de la participation à la course est subordonnée à la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit d'une licence de Triathlon Compétition délivrée par la FFtriathlon et en cours de validité à la date de la course ;• soit pour les non licenciés et les licenciés de toutes autres Fédérations :<ul style="list-style-type: none">○ 1 Certificat médical de moins d'1 an à la date d'inscription mentionnant obligatoirement :○ -la « non contre-indication à la pratique de la course à pied et du cyclisme en compétition »○ ou○ -la « non-contre-indication du sport en compétition »,○ ou○ -la « non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » <p style="text-align: center;">ATTENTION : Les certificats des 2 coureurs doivent être conformes sous peine de ne pas valider l'inscription !</p>
--	---

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des coureurs, quelle que soit leur nationalité

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Ces éléments devront être téléchargés dans votre dossier sur le site de l'organisation lors de votre inscription. Si un certificat médical devait être rejeté (non conforme au règlement), le participant devra mettre à jour son dossier au plus tard avant le 03/09/2023.

Au-delà, TOUTES les inscriptions incomplètes ou non conformes, seront annulées, sans exception ni recours, et réattribuées à des équipes figurant sur liste d'attente. Le montant de l'inscription ne sera pas remboursé mais offert aux associations soutenues par la course.

Attention : Les numéros de dossards sont attribués par ordre chronologique de validation des dossiers complets.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 10 septembre 2023

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

5. TRANSFERT DE DOSSARD

Afin de répondre aux attentes des coureurs qui ne pourront prendre le départ, l'organisation a mis en place un processus de Transfert de dossard, permettant aux coureurs de céder leur dossard ou tout simplement de modifier l'inscription d'un des deux coureurs. L'inscription n'étant ni reprise ni remboursée, la partie financière est également gérée entre les coureurs exclusivement.

Seule une inscription préalablement validée par l'organisation peut être transférée.

Les inscriptions transférées, modifiées changeront automatiquement de statut et feront l'objet d'une nouvelle validation en ligne de l'organisation.

Les transferts sont autorisés, jusqu'au 03/09/23 à 23h59,

Au-delà de cette date, aucun transfert d'inscription ne sera possible pour quel que motif que ce soit.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La procédure, le mode d'emploi des transferts est disponible sur le site de la course.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est prévu à la salle paroissiale, ou sous les tentes de ravito au chef-lieu d'Annecy-le-Vieux, aux horaires suivants à confirmer d'ici là :

- Samedi 09/09 de 14h00 à 18h00 – **pour les résidents à Annecy et Grand Annecy.**
- Dimanche 10/09 de 6h45 à 7h30 – **pour les résidents en dehors du Grand Annecy.**

La présentation de la Carte d'Identité est OBLIGATOIRE pour le retrait des dossards. Un seul des participants peut se présenter au retrait des dossards.

Il est remis à chaque binôme une enveloppe contenant 2 dossards pour les coureurs et le témoin de relais. Les consignes d'avant courses sont à consulter sur le site de la course.

Les dossards doivent être fixés sur le devant (T-shirts ou cuisse). Ils devront être entièrement lisibles pour les 2 équipiers durant toute la durée de la course. **Merci de prévoir des épingles.**

Un seul des 2 dossards possède la puce. Au départ il peut être porté indifféremment par le coureur ou le cycliste.

7. MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque équipe devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course.

Matériel obligatoire par équipe :

- Réserve d'eau de 1.5 litre minimum
- 2 gobelets et gourdes
- 2 casques
- 1 vélo : Le vélo idéal est de type V.T.C. Un petit développement est conseillé. Prévoir une autonomie de dépannage (crevaisson, déraillement etc. Le changement de vélo est interdit). Un panier est vivement conseillé.

8. CATEGORIES ET RECOMPENSES

A partir de 13h30, remise des récompenses pour les 3 premières équipes de chaque catégorie (Espoirs, Séniors, Masters – Hommes, Femmes et Mixtes) avec trophées personnalisés. Lots remis exclusivement aux équipes présentes.

9. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur doit prévenir l'organisation et lui remettre son dossard en se rapprochant d'un bénévole présentsur le tout le parcours.

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches etc.).

10. ANNULATION – RESTRICTIONS

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne peut être demandé.

En cas d'interdiction administrative ou sanitaire, ou en cas d'annulation décidée par l'organisation : l'inscription sera intégralement remboursée. Aucun report ne sera envisagé.

Dans le cas où la législation imposerait une restriction du nombre de participants, la sélection des équipes retenues pour la course, se fera dans l'ordre des dossiers d'inscription reçus et complets.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 10 septembre 2023

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations

11. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement est une valeur primordiale de l'organisation. Il est donc demandé aux participants de ne pas jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet sur l'intégralité de la course (sas de départ, ravitaillements, parcours, ligne d'arrivée). Tout participant surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Des poubelles de tri des déchets sont mises à disposition sur le parcours.

12. ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit pour la durée de la course à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'Ancilevienne.

Chaque coureur doit se garantir d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais d'évacuation en France. La responsabilité de l'organisation est dérogée en cas d'abandon ou de disqualification.

13. JURY DE COURSE

Il est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Plusieurs commissaires de course seront présents sur le parcours.

Le jury a pour rôle :

- D'appliquer les règles
- De décider d'une disqualification
- De traiter les réclamations et contestations
- De décider des modifications du parcours ou du règlement

14. DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires, des images et des photos faites sur l'épreuve ainsi que l'utilisation de leur nom pour l'affichage des résultats en ligne. Ceci sans limitation de temps, et de mode de diffusion, ou de support (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, affiches, flyers, sur le web, Twitter, Facebook, Instagram), aucun recours envers l'organisateur et ses partenaires ne sera possible sur leur utilisation.

L'organisation fait appel à des professionnels de l'audiovisuels et de la photo mandatés pour couvrir l'évènement. En dehors de ces professionnels accrédités par l'organisation, aucune photo, ou film vidéo ne pourra être commercialisé ou publié sans l'accord express de l'organisation.

En raison de votre inscription à l'Ancilevienne, l'organisation récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions. Cette collecte de données est nécessaire afin d'identifier chaque participant individuellement et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit pour lui communiquer des informations utiles à sa participation à la course.

Seuls les membres habilités ont accès aux données. Il s'agit du comité d'organisation de la course Ancilevienne, ainsi que tout prestataire qui par sa compétence est nécessaire à l'organisation de la course.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant.



L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® - 10 septembre 2023

Relais solidaire en duo

Règlement et Informations